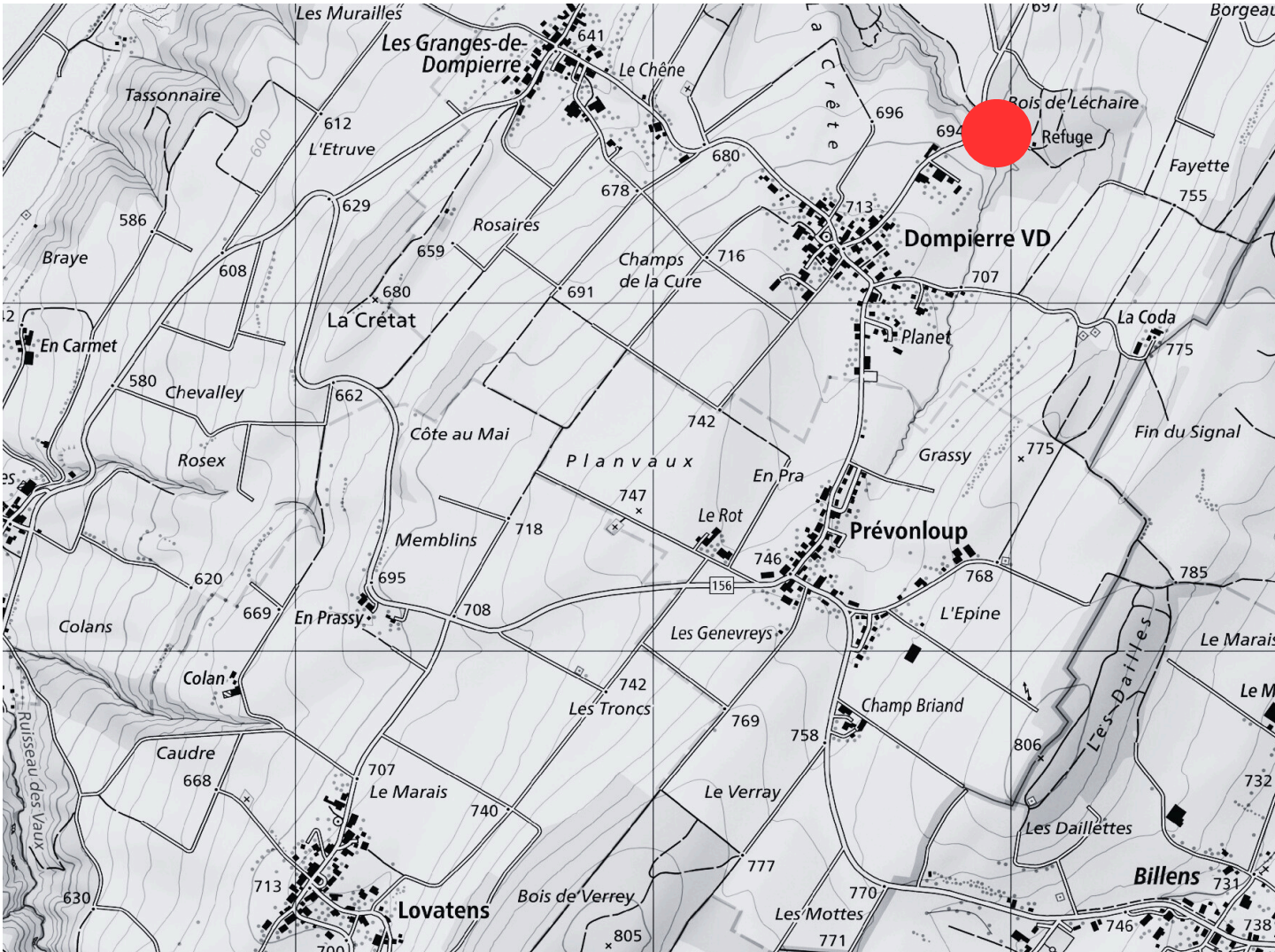




# MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Évitons** le gaspillage, trions et valorisons.



Centre de tri du Bois de Léchaire





# Informations **générales**



Et aussi sur [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch) et l'application

## **Bien préparer le tri à la maison**

Avant de venir au centre de tri, **préparez et trie** vos déchets (ex : pliez les cartons, séparez-les du polystyrène, enlevez les films plastiques). Séparez-les dans des bacs, des cartons ou des seaux. Disposez-les dans votre véhicule de manière à les déposer en fonction des bennes et éviter des allers-retours sur place.

La **réduction du volume de déchets** est importante pour le bon fonctionnement du centre. Merci d'écraser les cannettes en alu et tout autre déchet en alu ou fer blanc.

## **Vider une maison ?**

Il est interdit d'utiliser le centre de tri pour vider une maison lors d'une vente ou d'une succession. Les déchets doivent être évacués par une entreprise. En cas d'infraction, des sanctions peuvent être prises.

## **Déchets encombrants**

Il est strictement interdit de mettre des sacs d'ordures ménagères dans la benne des déchets encombrants.

**Tout déchet qui entre dans un sac de 35 l doit être jeté dans un sac taxé.**

Le cas échéant, ils doivent être mis dans **des sacs transparents** pour que leur contenu puisse être contrôlé.

## **Mon réflexe de tri à la source**

Quand je fais mes achats...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)** dans lesquels je me rends tous les déchets qui y sont repris,
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique**,
- si possible, **je laisse sur place les emballages** de certains achats.

## **Contact et infos**

### **Centre de tri intercommunal**

Route de Lucens 1  
1682 Dompierre VD  
+41 26 652 46 40  
commune@dompierre-vd.ch

### **Municipale responsable**

Barbara Jenny  
1682 Dompierre VD  
+41 79 357 31 33  
barbara.jenny@dompierre-vd.ch

## **Carte d'accès**

Pour fréquenter la déchetterie, une **carte d'accès personnelle** est nécessaire pour les ménages. Les entreprises et exploitations agricoles ont également besoin d'une **carte d'accès professionnelle** pour y accéder.

En cas de perte, ou pour l'établissement d'un double de la carte, une demande devra être déposée auprès de la commune qui a délivré la carte sous réserve de frais.

**Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.**



# Les batteries lithium-ion **DES DÉCHETS À RISQUE !**

Leur concentré d'énergie peut provoquer des incendies! Mal triées et endommagées, elles chauffent et s'enflament.



ON LES RAPPORTE  
DANS UN **MAGASIN**  
QUI EN VEND...

...DU EN  
**DÉCHÈTERIE**  
**SURVEILLÉE**



Les batteries  
lithium-ion sont  
**partout !**

Dans les jouets,  
appareils,  
vêtements, etc.



Tous les **commerces**, du grand distributeur au kiosque, **doivent reprendre gratuitement** les piles, batteries, déchets électriques et électroniques du même type que ceux qu'ils proposent dans leur assortiment (Source: OECV/déchets/guide)

V. LÉVÉQUE '13



# COMMENT LIMITER SON PROPRE GASPILLAGE ?

## 4 HABITUDES À PRENDRE

### 1 Je fais une liste de courses.

- ⇒ Je planifie les repas de la semaine et fais mes courses en conséquence.
- ⇒ Je ne prévois pas un menu pour chaque repas, pour ne pas accumuler les restes.



### 2 Je range le frigo.

- ⇒ Je respecte la règle « premier entré, premier sorti ».
- ⇒ J'emballe les aliments dans des boîtes hermétiques ou des protections.
- ⇒ Je congèle le produit si je ne compte pas le manger rapidement.

### 3 Je cuisine les restes.

- ⇒ Je cherche une recette qui correspond au mieux au contenu de mon frigo.
- ⇒ Je deviens un-e cuisinier-ère créatif-ve.



### 4 Je me renseigne.

- ⇒ J'apprends la signification des différentes dates indiquées sur les emballages.
- ⇒ Je lis, par exemple, le dossier de la Fédération romande des consommateurs sur le gaspillage alimentaire ([www.frc.ch](http://www.frc.ch), chercher « gaspillage alimentaire »).





# Comment bien trier ?

## Les types de déchets



**Aluminium et boîtes de conserve**  
Fer blanc : boîtes conserves rincées, sprays vidés, etc. **Tablettes de médicaments en alu, emballages avec film en alu, etc. : à jeter dans les sacs taxés. Merci d'écraser les déchets si possible (cannettes).**



**Déchets compostables ménagers**  
En **petite quantité et sans sac**. Merci de privilégier les composts privés.



**Appareils électr./électron.**  
Dans container ad hoc (électronique, petit électro-ménager). Grand électro-ménager (machine à laver, cuisinière, frigo, ...) : sur palette. Ecrans dans box spécifique (danger de poudre toxique si écran se casse).



**Papier et carton**  
Journaux, cartons d'emballage. **Le papier souillé ou alimentaire (mouchoir, nappe de table, serviette) doit être éliminé dans les sacs taxés. Pas de gras !** Pas de gobelets, assiettes, etc. avec film plastique.



**Déchets inertes (petites quantités)**  
Briques, béton, carrelage, vitres, pots en terre cuite, céramique, miroir, etc. **En cas de rénovations, l'élimination des matériaux inertes doit être organisée et prise en charge par le propriétaire.**



**Batteries d'autos**  
Dans le container prévu à cet effet.



**Déchets encombrants combustibles**  
Plastiques durs, toiles, canapé, matelas, etc. **Les objets constitués de plusieurs matériaux (table, chaise de bureau, parasol, etc.) : à démonter. Pas accepté : tout ce qui rentre dans un sac de 35 l -> sac taxé.**



**Huiles minérales et végétales**  
Il est important que les huiles soient à l'état liquide et versées dans les fûts.



**Peintures**  
Egalement peintures à l'eau. A rapporter, en priorité dans les points de vente. Sinon, au centre de tri en petites quantités.



**CD**  
A mettre dans le box des appareils électroniques (recyclage compris dans la taxe de l'appareil audio acheté).



**Verre**  
Bouteilles, bocaux **vides, sans bouchon/couvercle. Verre à trier: 1) vert (et autres couleurs) ; 2) blanc ; 3) brun.** Vitres, cristal, pyrex, etc. -> inertes ; néons et ampoules -> conteneur spécifique.



**Textiles et chaussures**  
TEXTURA  
Textiles et chaussures utilisables. A mettre dans des sacs (max. 60 l).



**Déchets spéciaux des ménages**  
Solvants, mousse en tube, etc. **PAS DE MEDICAMENT ! (à rapporter en pharmacie)**



**Médicaments**  
DECHETS NON REPRIS  
A rapporter à la pharmacie.



**Ferraille (objets métalliques)**  
Objets métalliques (METAUX). Ferraille, vélo, chéneaux, tuyaux, etc.



**PET**  
Bouteilles PET (boisson). **Les bouteilles de vinaigre, d'huile, de sauce à salade, de shampoing, etc. sont à ramener dans les commerces ou à éliminer dans les sacs taxés.**



**Cartouches d'encre pour imprimantes**  
A rapporter, en priorité, dans les points de vente. Sinon, au centre de tri, dans le container prévu à cet effet.



**Pneus**  
DECHETS NON REPRIS : pneus, laine et fibre de verre/pierre.



**Bois**  
Bois massifs, panneaux dérivés du bois. **Meubles démontés.** Branches d'un diamètre de + de 3 cm. Par jour d'ouverture max. 0,3 m3. **En cas de rénovation : élimination prise en charge par le propriétaire.**



**Capsules en alu**  
Uniquement les capsules en aluminium. **Les capsules en plastique vont dans les sacs taxés.**



**Sagex**  
A mettre dans le sac prévu à cet effet. Seulement les sagex ayant des grains (polystyrène expansé) (mais aussi le styrofoam jaune (polystyrène extrudé, XPS)).



**Gazon**  
Dans la benne déchets verts. Si possible : compost privé ou utilisation privée (par ex. sur les chemins du potager, autour des arbres, etc.).



**Tubes lumineux (néon) / LED**  
Néons et ampoules LED dans le conteneur prévu à cet effet.



**Berlingots / Briques à boissons payants**  
Dans les sacs taxés ou **dans des sacs consignés pour les plastiques et briques (leorecycle, voir info page suivante) (benne à disposition au centre de tri pour ces sacs consignés).**



**Déchets de jardin**  
Dans la benne déchets verts : tailles d'arbres, branches, gazon, etc. Branches max. 3 cm de diamètre, 50 cm de longueur, max. 1 m3 par semaine. Si possible : compost privé.



**Piles et accumulateurs**  
A rapporter, en priorité, dans les points de vente. Sinon, au centre de tri dans le container prévu à cet effet.

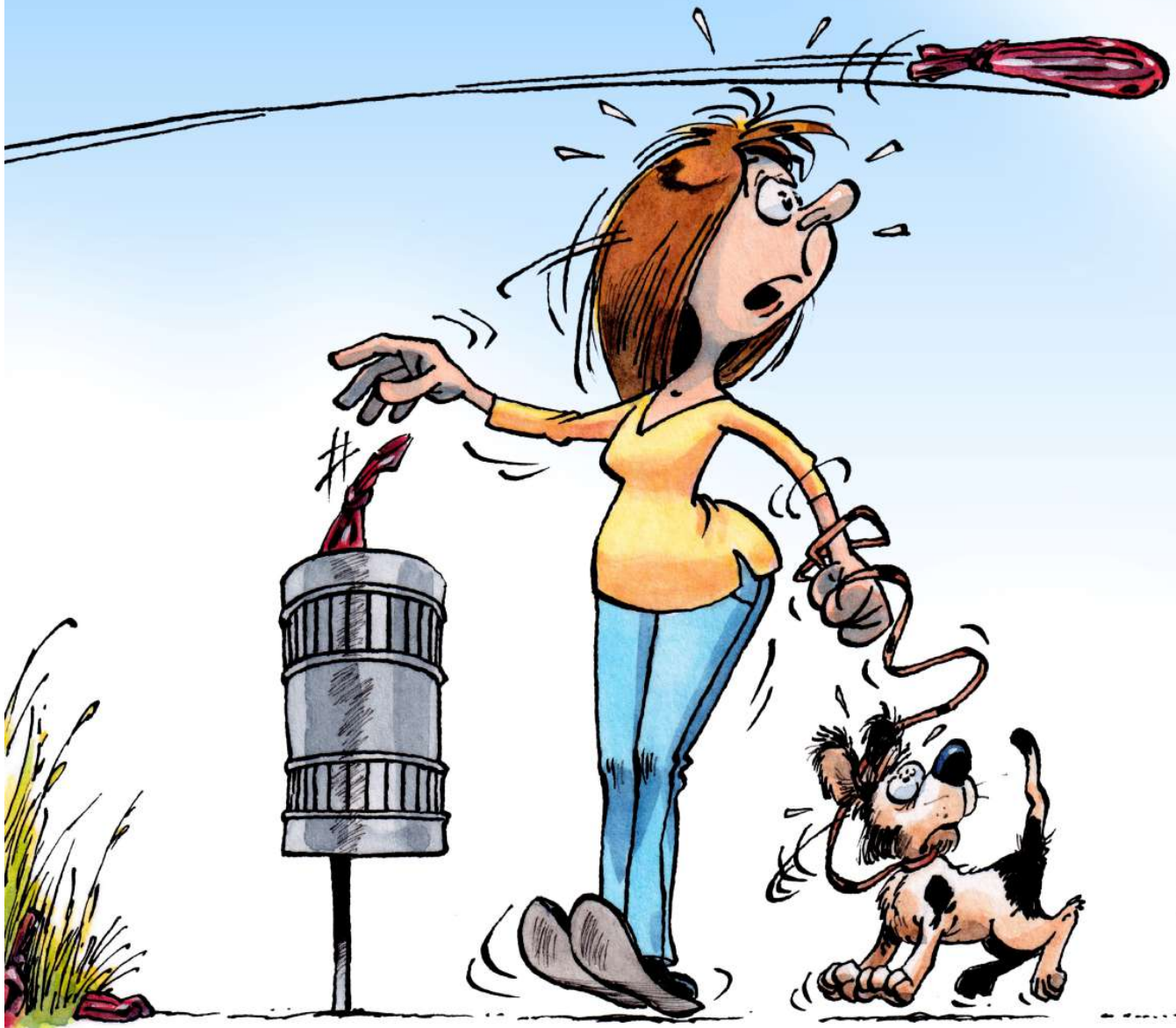


**Litière de chat**  
DECHETS NON REPRIS (car problèmes d'hygiène)  
Mettre dans les sacs taxés. Recommandation de privilégier les litières végétales.



# SACS À CROTTES

À LA DOUBELLE,  
PAS DANS  
LA NATURE!



VIVÉE '77

# Merci

## DÉCHETS VERTS

Les déchets verts sont idéalement traités le plus possible par vos soins. Il est désormais possible d'amener vos déchets compostables ménagers, en petite quantité et sans sac.

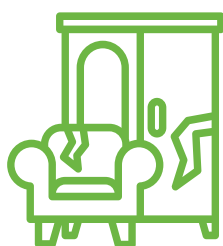


## PLASTIQUES

Les sacs consignés Leo destinés aux plastiques sont disponibles dans les administrations communales, en 35, 60 et 110 litres.

## TRI DU VERRE

Le verre est trié par couleurs. Triez strictement selon les couleurs blanc, brun et vert. Toutes les autres couleurs dans le compartiment vert. Pensez à enlever les couvercles et les fermetures.



## ENCOMBRANTS

Ce qui rentre dans un sac 35 litres n'a pas sa place dans la benne des encombrants... Merci de respecter cette consigne.

## RESSOURCERIE

Pensez à la ressourcerie, cet espace qui permet le dépôt et la collecte de toutes sortes d'objets en bon état pour leur donner une nouvelle vie. !

